

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Médiation sociale aux abords des collèges - Rentrée 2016-2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de redéployer et d'entendre le dispositif de médiation sociale aux abords des collèges publics pour la rentrée 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le protocole d'action départemental sur la sécurité et la médiation sociale aux abords des collèges actualisé, dont le projet est joint en annexe 1 du rapport,
- d'attribuer une subvention de 78 997 € à l'association Sud Formation pour la mise en œuvre d'une partie du dispositif,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec cette association la convention jointe en annexe 2 du rapport.

Le montant total de la dépense, soit 78 997 €, sera financé sur les crédits de l'exercice 2016, chapitre 65, du budget départemental dont la dotation est suffisante.

Monsieur VÉRANI vote contre
Tous les autres Conseillers Départementaux votent pour

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée